

LE TRANSPORT DE CARBURANT

Très souvent, les agents des services techniques transportent dans l'exercice de leurs activités professionnelles des bidons d'essence ou de gazole. Ils vont s'approvisionner à la pompe à essence la plus proche. Des dispositions sont imposées afin d'assurer des conditions de transport sécurisées.

REGLES GENERALES POUR TOUT TRANSPORT DE CARBURANT

Homologation et étiquetage des emballages

- ★ **Récipients homologués** : stockage et transport de carburants par un **marquage lisible et durable** composé du symbole de l'ONU (ci-contre) ainsi qu'un numéro de code.
- ★ **Récipients adaptés** : Pour le transport de l'essence ou le gazole, le **numéro de code** du récipient devra comporter les lettres **X** (groupes d'emballage I, II et III) ou **Y** (groupes d'emballage II et III).
- ★ **Récipients étiquetés** : avec l'étiquette de classe 3 (ci-contre) relative aux liquides inflammables.

Exemple de marquage pour un jerricane en plastique homologué :



Équipement du véhicule

- **cloison de séparation** normalisée entre la cabine de conduite et le compartiment arrière (limitera les conséquences d'un accident et assurera de bonnes conditions de conduite (olfactif, sonore, thermique).
- **ventilation haute et basse** disposée de part et d'autre du compartiment, devra être installée afin d'éliminer les vapeurs de carburant (ex : grille en partie basse complétée par un extracteur sur le toit).

Récipients bien calés et positionnés dans des bacs de rétention

- solidement arrimés et calés pour éviter tous déplacements et tous frottements, avec sangles de fixation, des traverses coulissantes ou des supports réglables.



Extincteur

- capacité minimale de 2 kg pour les feux de classes A, B, C (extincteur à poudre), est obligatoire et vérifié chaque année.
- facilement accessible pour le conducteur.

Autres règles à respecter

- Interdiction de fumer aux abords et dans le véhicule**
- Le moteur doit être à l'arrêt pendant les opérations de manutention**
- Interdiction d'ouvrir un jerricane à bord du véhicule**
- Le véhicule doit être maintenu propre et convenablement aéré**
- Une conduite prudente est vivement recommandée pour limiter le risque d'accident**



La sécurité : prenez le temps d'en parler

Réunion du :

Animée par :

Participants :

Nom, prénom :

Signature :

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

Retour de l'équipe

Commentaires :

Conclusions et actions retenues :